

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 FEVRIER 2024
Délibération n° DE_2024_011

Le 05 février deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, LEYMAN Robert, MASNATA Mallaury, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie, TURC Jack et VANDERNOOT Noémie.

Absents excusés : DESSUS Jean-François (pouvoir à DIDIER Thierry), HERMANT Marie-Odile (pouvoir à MALLARY)

Secrétaire : ARNEPHY Delphine

OBJET : Avenant n°3 à la convention « assistance retraite 2020-2022 » avec le Centre de Gestion de la Drôme.

Mme BRUN, adjointe en charge du personnel communal, présente au conseil municipal l'avenant n°3 à la convention « assistance retraite 2020-2022 » proposé par le Centre de Gestion de la Drôme.

Elle rappelle que le Centre de Gestion intervient en qualité d'intermédiaire entre la Caisse des Dépôts gestionnaire de la CNRACL et les collectivités territoriales et apporte son concours aux collectivités affiliées dans leurs obligations d'information des actifs.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la convention en date du 17 septembre 2020,

Considérant la fin de validité de ladite convention au 31 décembre 2022,

Considérant l'avenant signé entre la Caisse des Dépôts et de Centre de Gestion de la Drôme prorogeant la convention de partenariat à partir du 01.01.2023,

Considérant l'avenant n°2 prolongeant la convention pour l'année 2023,

Considérant que la future convention devant lier la Caisse des Dépôts et le CDG26 est en attente d'un nouvel accord pour l'organisation des années à venir,

Considérant que la commune souhaite continuer de bénéficier de l'assistance apportée par le Centre de Gestion sur les dossiers de ses agents en matière de retraite,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE Le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention « assistance retraite 2020-2022 » avec le Centre de Gestion de la Drôme qui vient proroger la convention conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 entre la commune et le Centre de Gestion.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
T. DIDIER

